



Paris le 8 septembre 2009

## **GROUPE DE SUIVI FORMATION OUVRIER**

Ce GS fait suite à la dernière réunion du 27 novembre 2007. En effet, lors des dernières réunions peu de choses ont avancé.

- La formation des chefs d'équipe n'est toujours pas finalisée.
- Le catalogue formation des ouvriers a toujours des problèmes de diffusion.

### ➤ **Droit individuel à la formation (DIF)**

L'administration nous expose la mise en place du DIF.

Ce texte étendu à tous les agents de la fonction publique est applicable depuis le 1 janvier 2008.

Le DIF permet à chaque agent de disposer de 20 heures de formation supplémentaire par an et dans la limite de 120 heures cumulables. Elles ne se substituent pas à la formation continue de l'agent, elle doit être considérée comme un bonus. Le DIF est lié à un plan de formation local, régional ou national, il doit être orienté suivant l'entretien formation du début d'année de chaque agent.

L'administration a eu beaucoup de mal à nous expliquer à quel moment un agent utilisera ces heures de DIF pour suivre une formation. Vous pouvez vous rapprocher de votre correspondant formation pour plus d'informations.

### ➤ **Cartographie démographique et professionnelle (famille en voie d'extinction)**

L'administration nous présente le nombre d'Ouvriers d'Etat en fonction de l'âge et des familles professionnelles ainsi qu'une répartition des âges pour les familles en voie d'extinction (suite réunion sur famille ouvrière du 29 avril 2009).

Cette présentation montre que les familles en voie d'extinction sont surtout composées d'ouvriers âgés de 50 ans et plus et qu'elles représentent environ 12% des ouvriers.

### ➤ **Formation adaptée au chef d'équipe (réflexion sur le contenu des modules)**

Une nouvelle fois Force Ouvrière dénonce le caractère inadapté d'une partie de cette formation qui présente différents domaines des services du Ministère de la Défense. Nous demandons que ces parties soient revues et correspondent à la DGAC et METEO (statut personnel ouvrier, CHSCT, Service qualité, .....).

L'administration s'engage à prendre contact avec le formateur actuel (école de la Tresne).

Force Ouvrière est favorable pour rajouter une semaine supplémentaire en immersion dans un service DGAC différent de l'agent afin qu'il bénéficie de l'expérience d'encadrement d'un chef d'équipe.

Toutes ces évolutions devraient être actées pour janvier 2010.

## ➤ **Réflexion sur les formations inscrites au catalogue Ouvriers d'Etat**

Force Ouvrière dénonce certains dysfonctionnements :

- Certaines formations sont proposées en février alors que le catalogue est diffusé vers mars avril.
- Cette diffusion n'est pas efficace, peu d'agents ont connaissance de ce catalogue.
- Pas ou peu de réactualisation des stages
- Pas de prise en compte des besoins de formation des ouvriers

Les organisations syndicales proposent que le service formation en relation avec les pôles de compétence récolte les besoins des agents et propose des évolutions. Ces informations recueillies seraient débattues en GS formation.

Force Ouvrière propose que ce catalogue soit distribué aux organisations syndicales pour en assurer une meilleure diffusion.

Notre syndicat a également attiré l'attention sur la nécessité d'une formation « prise de poste », notamment pour la famille logistique, compte tenu de l'étendue des domaines de compétence que doit acquérir l'ouvrier.

Il est également nécessaire que les formations continues soient une aide pour le passage des essais des agents, la formation à l'essai n'étant qu'un rafraîchissement des connaissances. Ainsi les agents seront beaucoup plus motivés pour participer à ces formations.

## ➤ **Questions diverses**

FO demande que désormais ces groupes de suivi se fassent avec la participation d'un maximum de responsables de pôles de compétences. Les pôles de compétence ont la responsabilité de mise en œuvre des formations, il est indispensable qu'ils participent au GS formation.

L'administration s'engage à organiser une réunion avec les pôles de compétence.

Nous demandons qu'une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour aider les ouvriers qui veulent changer de profession soit mise en place. Il est nécessaire de rédiger une note qui prévoit les différentes étapes (demande de l'agent, formation préalable, passage essai et suivi personnalisé pour la suite de la carrière). L'administration est favorable à un débat sur ce sujet

FO exige que la demi-journée accordée aux ouvriers qui vont passer un essai soit rétablie.

Nous avons rappelé que cette demi-journée permettait à l'agent de revoir certaines connaissances qu'il n'utilisait pas sur son poste de travail. L'essai permet de vérifier que l'ensemble des agents d'un même groupe et d'une même profession ont un niveau de connaissances leur permettant de tenir tout autre poste à la DGAC suite à la parution d'un ave.

Dans le cas où l'administration refuserait d'accorder cette demi-journée sous prétexte d'appliquer les textes fonctions publiques, FO demande que la circulaire sur le passage des essais soit également appliquée : « essai adapté aux fonctions de l'agent ». Ce qui entraînera que les pôles de compétence devront organiser un essai particulier pour chaque agent.

L'administration n'a pas de solution à nous proposer pour le moment. Nous continuerons à exiger le rétablissement de cette demi-journée.

La prochaine réunion devrait avoir lieu courant décembre.

**Vos correspondants :** Jean-Pierre Salanoubat (Sefa Biscarosse), Michel Lelait (ENAC), Pierre Gaubert (BN), Didier Sidoine (BN)